

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 9 juillet 2024, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Samuel Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présent Monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2024-07-128

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre avec l'ajout au varia du point concernant les renouvellements de prêts.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2024

4 - MOT DU MAIRE

5 - GESTION DES SERVICES

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

7.1 - Demande du comité des locataires - HLM

8 - FINANCES

8.1 - ADOPTION des dépenses du mois de juin 2024

8.2 - RÉSOLUTION - Autorisation de signature relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du PRACIM

8.3 - Financement et subventions

8.4 - Dons et commandites

8.4.1 - Demande de commandite - Équipe Bellechasse U15

8.4.2 - Demande de contribution / CPE Belle-enfance pour les Frigos pleins

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - DÉPÔT des permis et certificats de juin 2024

9.2 - Demande de dérogation mineure - toit de pétanque

9.3 - Demande PIIA - 8, Côte-du-Moulin

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de juin de la sécurité publique

10.2 - RÉOLUTION / Autorisation de signature - Entente de gestion des communications 9-1-1 et répartition incendie

11 - TRAVAUX PUBLICS

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de juin 2024 des travaux publics

12 - LOISIRS

12.1 - DÉPÔT - rapport mensuel du mois de juin 2024 du service des loisirs

12.2 - RÉOLUTION - Demande de subvention - Appel à projet en culture pour la santé mentale des jeunes

12.3 - RÉOLUTION - Demande de subvention - Appel à projet pour la réussite du français en loisirs

12.4 - RÉOLUTION / MADA-politique de la famille et des aînés / Approbation

12.5 - RÉOLUTION autorisant la signature de l'entente avec le Festival-des-Barres-à-Jack

13 - LÉGISLATION

13.1 - RÉOLUTION pour un nouveau lien routier interrives à l'est

14 - VARIA

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-07-129

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-07-130

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2024

Une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

Une motion de remerciement est présentée à Mme Valérie Bergeron par monsieur le Maire pour son travail exceptionnel, ses nombreux efforts pour remettre le dossier comptable à l'ordre et sa gestion financière quotidienne ayant permis à la municipalité d'être à nouveau en contrôle et à jour dans l'ensemble des dossiers comptables. Merci grandement en mon nom personnel et au nom des citoyens.

5 - GESTION DES SERVICES

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

1. Monsieur Frédéric Labrecque vient faire part de la situation dangereuse du terrain de balle avec la ligue masculine du dimanche soir. Il mentionne que la situation empire grandement et présente 6 balles qui ont « atterries » sur sa propriété et il a présenté un sac de plus de 80 balles qui proviennent tous des parties du dimanche soir. Il mentionne qu'il est conscient qu'il habite près d'un terrain de sports mais qu'actuellement avec les nouvelles balles et bâtons, ça devient carrément dangereux. Il demande donc à la municipalité d'agir afin de protéger les citoyens de la rue Gagnon qui reçoivent beaucoup trop de balle de cette ligue spécifiquement. Il ajoute que plusieurs autres résidents sont dans la même situation et M. Morin confirme que plusieurs plaintes sont enregistrées au bureau actuellement. Le conseil se penchera sur la situation à la suite de la préparation du dossier de solution par M. Morin.

2. Monsieur Mickael Bissonnette, capitaine d'une équipe appuie le fait qu'il y a une problématique et que celle-ci pourrait être solutionnée par l'ajout d'un filet de protection additionnel comme certaines autres municipalités. M. Morin mentionne qu'actuellement, le terrain répond aux normes pour une catégorie inférieure à la pratique de la ligue du dimanche soir. Il manque 25 pieds pour la catégorie selon le guide d'entretien et d'aménagement des terrains de balle. Des solutions temporaires et rapides seront présentées au conseil ainsi que des solutions plus long terme. Un retour sera fait par la suite auprès des citoyens.

3. Madame Tardif demande s'il serait possible d'installer une lampe d'urgence niveau d'eau dangereux au parc du Rocher-Blanc. Monsieur Morin mentionne que le parc n'est pas municipal et que celui-ci est sur une propriété privée. Un organisme bénévole s'occupe du parc. Une démarche sera faite pour valider s'il est possible d'installer ce type d'équipement malgré le fait que la baignade soit interdite au parc sur la rivière.

Questions du public par courriel / courrier:

Aucune

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point couvre les demandes directement adressées au conseil municipal

2024-07-131

7.1 - Demande du comité des locataires - HLM

Une demande du comité des résidents des HLM de Saint-Raphaël a été présentée au conseil. La demande sera analysée et des informations supplémentaires seront demandées auprès du gestionnaire de l'Office Municipal d'Habitation afin que le conseil puisse prendre une position sur la demande cependant avec la fusion en cours, le directeur général de l'organisme a confié au maire que

normalement, des actions seront posées en lien avec l'identification des bâtiments. Le comité sera avisé du suivi.

8 - FINANCES

2024-07-132

8.1 - ADOPTION des dépenses du mois de juin 2024

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de juin 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossiers de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 99 822.50\$ et remboursable par le PRACIM est incluse à la somme des paiements pour la rénovation du garage municipal;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 263 121.56\$ affecté au règlement d'emprunt pour la réparation des routes est incluse à la somme des paiements pour la réparation urgente des routes;

ATTENDUQU'UNE dépense non-récurrente de 168 485.48\$ affecté au programme TECQ 2019-2023 est incluse à la somme des paiements la réparation des stations de pompage des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses de juin payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 874 534.83\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-07-133

8.2 - RÉOLUTION - Autorisation de signature relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du PRACIM

ATTENDU QU'UNE subvention a été accordée à la municipalité par la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le cadre du PRACIM pour la réfection du garage municipal ;

ATTENDU QUE le projet, les sommes allouées, l'échéancier et les règles ont été précédemment approuvés par le conseil et le ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit établir avec le ministère les procédures et la norme pour la reddition de compte par une CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- **QUE** ce conseil mandate le directeur général de la Municipalité pour réaliser le projet et réaliser la reddition de compte;
- **D'AUTORISER** monsieur Richard Thibault, maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière relative au projet de réfection du garage municipal avec le ministère.

8.3 - Financement et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) (135 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang et rang du Sault (3 200 000\$) - **refusée (nouvelle demande 2024 en cours)**
- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) (125 000\$) - **confirmée**
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM) (596 000\$) - **confirmée**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (900 000\$) - **confirmée**
- **Programme d'aide à l'embauche d'étudiant, (6 500\$) - confirmée**
- Fonds d'accessibilité aux infrastructures publics, (300 000\$) - **en attente de la réponse**
- Fonds d'amélioration des infrastructure de loisirs, (82 000\$) - **confirmée**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - **en préparation de dépôt**
- Coup de Coeur Desjardins - jardins communautaires, (4 000\$) - **confirmée**
- Programme de soutien aux activités bénévoles (1500\$) - **confirmée**
- Programme emploi vert - embauche d'un étudiant pour l'entretien des parcs (5 062\$) - **confirmée**
- Programme nouveaux horizon (20 000\$) - **confirmé**
- Offre de modules de parc-Prévention de la violence faites aux enfants (15 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme soutien financier pour les équipements et infrastructures culturels (10 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme soutien financier pour les espaces culturels (25 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme Soutien financier pour favoriser les activités locales (1000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme au Coeur de votre collectivité de la Promutuel (29 600\$) - **refusée**
- **Programme pour la réussite du français en loisirs (15 000\$) - en attente de la réponse**
- **Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) - en attente de la réponse**
- **Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration des routes (16 810\$) - confirmée**

L'ensemble des travaux de financement serviront les besoins de la municipalité et de ces citoyens et représentent une contribution potentielle maximale de

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2024 de 6 204 472\$

8.4 - Dons et commandites

2024-07-134

8.4.1 - Demande de commandite - Équipe Bellechasse U15

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de l'Équipe Bellechasse (softball U15), demandant à la Municipalité une participation financière sous forme de commandite;

ATTENDU QUE la contribution financière suggérée est de 50\$ par résident/participant de Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cette équipe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 300\$ afin de soutenir la campagne de financement de l'équipe Bellechasse U15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-135

8.4.2 - Demande de contribution / CPE Belle-enfance pour les Frigos pleins

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant du CPE Belle-enfance, demandant à la Municipalité une participation financière sous forme de commandite en collaboration avec l'organisme Frigos pleins;

ATTENDU QUE la contribution financière suggérée est selon la volonté du conseil de Saint-Raphaël afin d'aider à la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cette la cause proposée à savoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne Frigos pleins de Bellechasse en collaboration avec le CPE Belle-enfance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - DÉPÔT des permis et certificats de juin 2024

En mai, les services municipaux ont émis 35 permis ou certificats dont:

- Permis d'agrandissement: 7
- Permis d'addition d'un bâtiment: 4
- Permis de rénovation: 12
- Permis de construction: 1
- Certificat d'autorisation de démolition: 1
- Certificat d'autorisation pour piscine: 2
- Permis de brûlage: 8

2024-07-136

9.2 - Demande de dérogation mineure - toit de pétanque

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'adresse 104, rue du Foyer;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogations mineures sont assujetties au CCU;

- Demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un toit pour le terrain de pétanque empiétant sur la limite de dégagement latéral avec le terrain voisin;

CONSIDÉRANT un avis favorable de la part des membres du CCU pour les demandes lors de la rencontre du 25 juin dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DAUTORISER** la demande de dérogation mineure pour le 104, rue du Foyer avec condition. Celle-ci étant de contrôler le rejet d'eau de la toiture avec une gouttière;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-07-137

9.3 - Demande PIIA - 8, Côte-du-Moulin

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'adresse 8, Côte-du-Moulin;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dans le cadre du PIIA sont assujetties au CCU;

- Demande d'autorisation visant la conversion de l'abri d'auto attaché à la résidence en garage attaché;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel et la modification n'ont aucune incidence sur l'aspect patrimoniale du secteur;

CONSIDÉRANT un avis favorable de la part des membres du CCU pour les demandes lors de la rencontre du 25 juin dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DAUTORISER** la conversion de l'abri en garage attaché à la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de juin de la sécurité publique

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de juin 2024 du service de sécurité publique.

2024-07-138

10.2 - RÉSOLUTION / Autorisation de signature - Entente de gestion des communications 9-1-1 et répartition incendie

ATTENDU QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile et opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la Loi de la sécurité civile ;

ATTENDU QUE CAUCA opère un centre secondaire traitant les communications requérant l'intervention des services incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire octroyer les mandats de la gestion des communications 9-1-1 et de la répartition incendie à l'intérieur de son territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- **QUE** ce conseil mandate l'entreprise CAUCA pour répondre aux communications 9-1-1 et la désigne comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité;
- **D'AUTORISER** le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes relatives à la gestion des communications 9-1-1 et de répartition incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 - TRAVAUX PUBLICS

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de juin 2024 des travaux publics

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de juin 2024 du service des travaux publics.

12 - LOISIRS

12.1 - DÉPÔT - rapport mensuel du mois de juin 2024 du service des loisirs

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de juin 2024 du service des loisirs.

2024-07-139

12.2 - RÉOLUTION - Demande de subvention - Appel à projet en culture pour la santé mentale des jeunes

ATTENDU QUE l'objectif général de la demande est d'offrir un maximum de services sociaux, culturels et de loisirs à la population de Saint-Raphaël. La municipalité souhaite pour cela soutenir financièrement les actions pour se doter d'équipements et d'infrastructures permettant d'offrir aux citoyens une meilleure offre sans affecter les taxes foncières.

ATTENDU QUE l'objectif d'un service des loisirs est d'augmenter l'accès aux services sociaux, à la culture et aux loisirs et de rendre disponibles des infrastructures de qualité;

ATTENDU QU'on vise particulièrement à favoriser et augmenter la participation sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QU'UN service des loisirs a un effet structurant pour le développement pour la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite développer son offre pour la population locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** la municipalité de Saint-Raphaël dépose une demande d'aide financière du montant de 30 000\$ dans le cadre de l'appel d'un projet;
- **QUE** Claude Morin, directeur général soit autorisé(e) à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention et de MANDATER madame Édith Chabot pour représenter la municipalité pour le déploiement du projet;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-07-140

12.3 - RÉOLUTION - Demande de subvention - Appel à projet pour la réussite du français en loisirs

ATTENDU QUE l'objectif général de la demande est d'offrir un maximum de services sociaux, culturels et de loisirs à la population de Saint-Raphaël. La

municipalité souhaite pour cela soutenir financièrement les actions pour se doter d'équipements et d'infrastructures permettant d'offrir aux citoyens une meilleure offre sans affecter les taxes foncières.

ATTENDU QUE l'objectif d'un service des loisirs est d'augmenter l'accès aux services sociaux, à la culture et aux loisirs et de rendre disponibles des infrastructures de qualité;

ATTENDU QU'on vise particulièrement à favoriser et augmenter la participation sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QU'UN service des loisirs a un effet structurant pour le développement pour la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite développer son offre pour la population locale et pour la clientèle « nouveaux arrivants »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** la municipalité de Saint-Raphaël dépose une demande d'aide financière du montant de 15 000\$ dans le cadre de l'appel d'un projet pour la valorisation du Français dans les actions municipales en loisirs;
- **QUE** Claude Morin, directeur général soit autorisé(e) à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention et de MANDATER madame Édith Chabot pour représenter la municipalité pour le déploiement du projet;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-07-141

12.4 - RÉOLUTION / MADA-politique de la famille et des aînés / Approbation

ATTENDU que les actuelles Politiques familiales municipales et Municipalité amie des aînés (MADA) viennent à échéance en décembre 2024;

ATTENDU que la municipalité souhaite mettre à jour sa Politique Familles et Aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés;

ATTENDU que la politique de la MRC vient elle aussi à échéance en décembre 2024 et que cette dernière souhaite mettre à jour sa Politique Familles et Aînés;

ATTENDU que la MRC et les municipalités de Bellechasse avaient effectué une démarche commune lors de l'élaboration des Politiques Familles et Aînés en 2018-2019;

ATTENDU que la MRC prévoit déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour soutenir la réalisation de cette démarche commune;

En conséquence,
IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité adhère au projet de démarche collective de renouvellement des Politiques Familles et Aînés et de leur plan d'action coordonnée par la MRC de Bellechasse;

Que la municipalité mandate la MRC afin qu'elle effectue une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et du Ministère de la Famille pour un projet commun de renouvellement des Politiques Familles et Aînés;

Que le conseil nomme monsieur Richard Thibault, maire, responsable des

questions Familles et Aînés pour la municipalité dans le cadre de la démarche collective de renouvellement des Politiques Familles et aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-07-142

12.5 - RÉOLUTION autorisant la signature de l'entente avec le Festival-des-Barres-à-Jack

ATTENDU QUE le Festival des barres à Jack est un organisme à but non-lucratif et qu'il est indépendant de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'organisme opère un festival sur le territoire de Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre son association avec le Festival ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- **D'AUTORISER** le directeur général et monsieur le Maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, les entente relative aux échanges, engagements et contributions entre le festival et la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - LÉGISLATION

2024-07-143

13.1 - RÉOLUTION pour un nouveau lien routier interrives à l'est

Coalition de l'Est pour un lien interrives

Considérant la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec ;

Considérant que le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec ;

Considérant que plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région ;

Considérant que la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec ;

Considérant qu'il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme ;

Considérant l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec ;

Considérant l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec ;

Considérant le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes ;

Considérant qu'un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire ;

Considérant que la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE** faire la demande au gouvernement du Québec;
- **DE** soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec ;
- **DE** transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région ;
- **DE** transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - VARIA

Monsieur Morin mentionne qu'une offre concernant la gestion canine (fourrière et chiens errants) a été reçue cet après-midi. Le dossier sera soumis au conseil pour analyse et décision afin de mettre en place ce service en lien avec la réglementation actuelle de la municipalité.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Madame Carole Leblanc demande ce qu'il advient des projets de développement domiciliaires de Saint-Raphaël. Monsieur le maire explique qu'actuellement pour le secteur JO-Veilleux, un enjeu avec Hydro-Québec retarde le projet. Concernant celui de la rue André-Roy, nous sommes en attente de l'étude environnementale lié au ruisseau et au milieu humide ce qui retarde aussi le projet. Pour ce qui est du projet sur le terrain de l'ancien garage municipal sur la rue Beaudry, le dossier se travaille afin de trouver une solution acceptable pour le promoteur et la municipalité car actuellement, plusieurs municipalités « aident » les promoteurs afin de générer du développement et nous sommes en retard à ce sujet versus les autres municipalités.

2. Monsieur Olivier Dubreuil mentionne qu'il n'est pas satisfait des délais de traitement de ses demandes au service d'urbanisme, la plainte sera regardée avec la MRC. Il se plaint aussi de ne pas pouvoir déposer à l'écocentre ou des membres de sa famille ses rebuts de projets commerciaux et demande pourquoi. Monsieur Morin explique que l'écocentre est un service offert pour les résidents non-commerciaux et que les citoyens de Saint-Raphaël n'ont pas à payer pour des activités commerciales des entreprises. Le fonctionnement de l'écocentre n'est pas gratuit et les coûts sont redistribués à l'ensemble des résidents, les entrepreneurs en construction doivent utiliser le service de la MRC ou le service de conteneur de construction et assumer les frais de volume de débris.

2024-07-144

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20H38.

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire